

Dinard, le mardi 18 février 2020

Monsieur Bruno Caline
Président de l'Association Dinard Emeraude à vélo
COSEC, 29 rue Gouyon Matignon
35800 Dinard

Monsieur le Président,

La liste « Dinard naturellement » que j'ai l'honneur de conduire a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du questionnaire citoyen que vous avez adressé à toutes les listes. Nous connaissons bien les combats de votre association, et saluons votre action en faveur du développement des déplacements à vélo.

Comme vous le savez, notre équipe a consacré presque un an entre 2018 et 2019 pour aller sur le terrain, tenir des réunions mensuelles avec les services et travailler en concertation avec les associations représentant les usagers du vélo, dont Dinard Emeraude à vélo, afin d'aboutir au plan vélo 2020 – 2026 présenté lors du conseil municipal du 15 juillet 2019. Même si des équipements ont été mis en place précédemment, c'est la première fois qu'une municipalité dinardaise développe un plan vélo prospectif et vous pouvez compter sur nous pour le mettre en application.

L'objectif de ce plan est de donner une ligne directrice aux services et de développer les déplacements doux dans la ville.

L'idée générale du « plan vélo » dinardais est de permettre une circulation apaisée dans l'ensemble de la ville et d'y faire coexister différents modes de déplacements et d'usagers. Pour y arriver, la vitesse sera, à terme, abaissée dans tout le centre-ville et l'ensemble des axes pénétrants sera également sécurisé.

Nous mettons désormais en œuvre ce plan et l'enrichissons quand des opportunités se présentent comme sur la rue de Verdun où un contre-sens cyclable vient d'être aménagé et en retardons parfois d'autres lorsque des aspects sécuritaires sont encore à étudier.

Le plan se décompose en trois axes :

1) Les infrastructures de stationnement

Pour que l'usage du vélo se développe, encore faut-il qu'il existe des possibilités de stationnement idoines. 200 arceaux dont le modèle a été choisi en liaison avec les associations sont posés ou en cours d'installation dans les secteurs névralgiques, près des plages, du marché, mais aussi des équipements sportifs et culturels. Ils sont tous d'accès libre et gratuit. Ce déploiement se

poursuivra en 2020 notamment à St Enogat, près du marché, au skate park et aux abords de la plage de l'Ecluse. Des parkings couverts pour les écoliers sont également à l'étude. Par la suite, les besoins seront étudiés en fonction des remontées des usagers, des associations d'usagers et de nos observations sur le terrain.

2) Les itinéraires vélos projetés

Durant notre mandat les itinéraires suivants ont été aménagés : la rue de Saint Alexandre, la rue de la Ville Es Lemetz, la rue de Starnberg, la voie douce du lycée hôtelier, la rue de Verdun. Nous avons aussi ainsi que vous le souhaitez généralisé les sas à vélo et les tourne à droite.

Sécuriser les pénétrantes

La philosophie du plan établi est de sécuriser les cyclistes circulant sur les pénétrantes desservant Dinard qu'il s'agisse du boulevard Edouard VII, de la rue de de la Ville Mauny, du boulevard Jules Verger qui sera aussi aménagé dans sa partie sud, du boulevard de la libération, de la rue de l'Isle Celée et de l'avenue Albert Caquot.

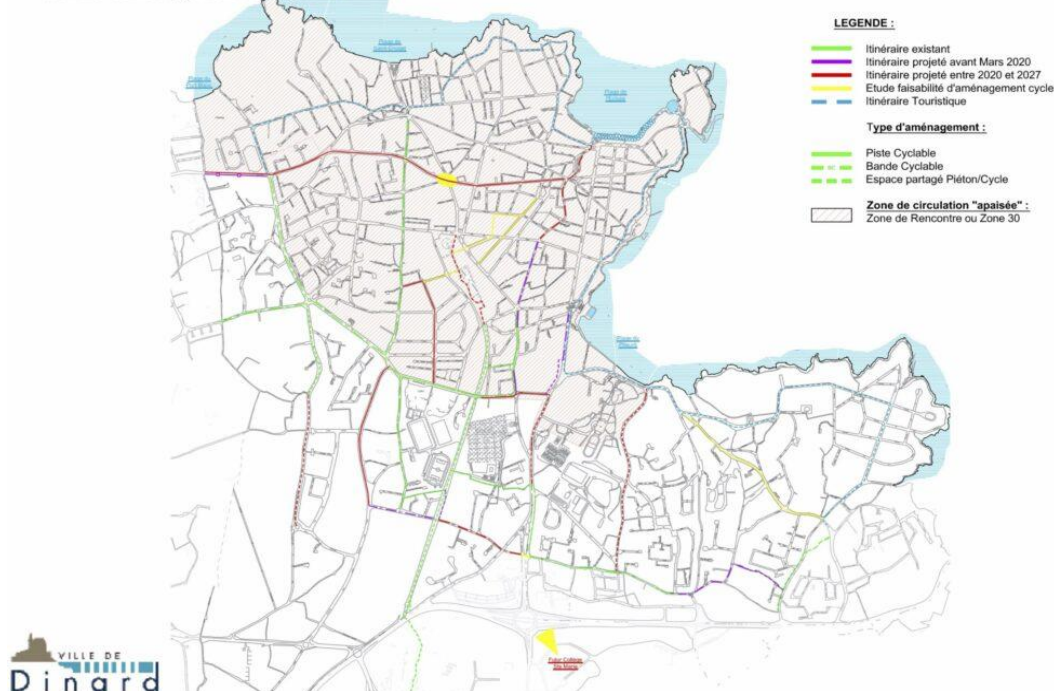
Liaisons intra-quartier

Les liaisons intra-quartier sont également prises en considération dans le plan vélo, qu'il s'agisse notamment de:

- l'étude du débouché de la voie verte en direction du marché et de la plage de l'Ecluse,
- l'accès au marché par la rue de la Barbine et la rue de la Vallée, puis l'accès à la plage de l'Ecluse,
- la liaison entre St Enogat et le centre-ville en instaurant une zone 20 rue de Saint Enogat,
- la liaison centre-ville, quartier de l'hôpital puis St Alexandre par le boulevard Edouard VII,
- ainsi que la liaison est-ouest entre le quartier de la Bodinais, le Haut Chemin, et la Ville Es Menier avant de rejoindre la voie verte ou le SPOT et COSEC.

D'autres itinéraires pourront naturellement venir renforcer ce schéma.

- 2 kms d'aménagement d'ici Mars 2020,
- 9.5 kms d'aménagement à long terme



Powerpoint présenté lors du conseil municipal du 15 juillet 2019

Un schéma cohérent avec la CCCE et St Malo Agglo

L'aménagement des pénétrantes doit naturellement se faire en liaison avec le plan de déplacements doux élaboré au sein de la Communauté de Communes.

Nous soutenons d'ailleurs activement le Vice-Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude (CCCE) à la mobilité dans ses démarches auprès du Département à la fois pour sécuriser les abords du futur collège Sainte Marie et pour l'aboutissement tant attendu de la traversée cycliste sécurisée du barrage de la Rance.

C'est au niveau du Département et de la CCCE qu'est étudiée la nature de l'infrastructure indispensable à créer pour que les collégiens et collégiennes puissent accéder en toute sécurité -en vélo ou à pieds-, au futur établissement Sainte Marie situé dans la zone d'activités de la Marre. « Plusieurs possibilités sont envisagées avec la création d'une passerelle au-dessus de la route à deux fois deux voies ou la réalisation d'un souterrain.

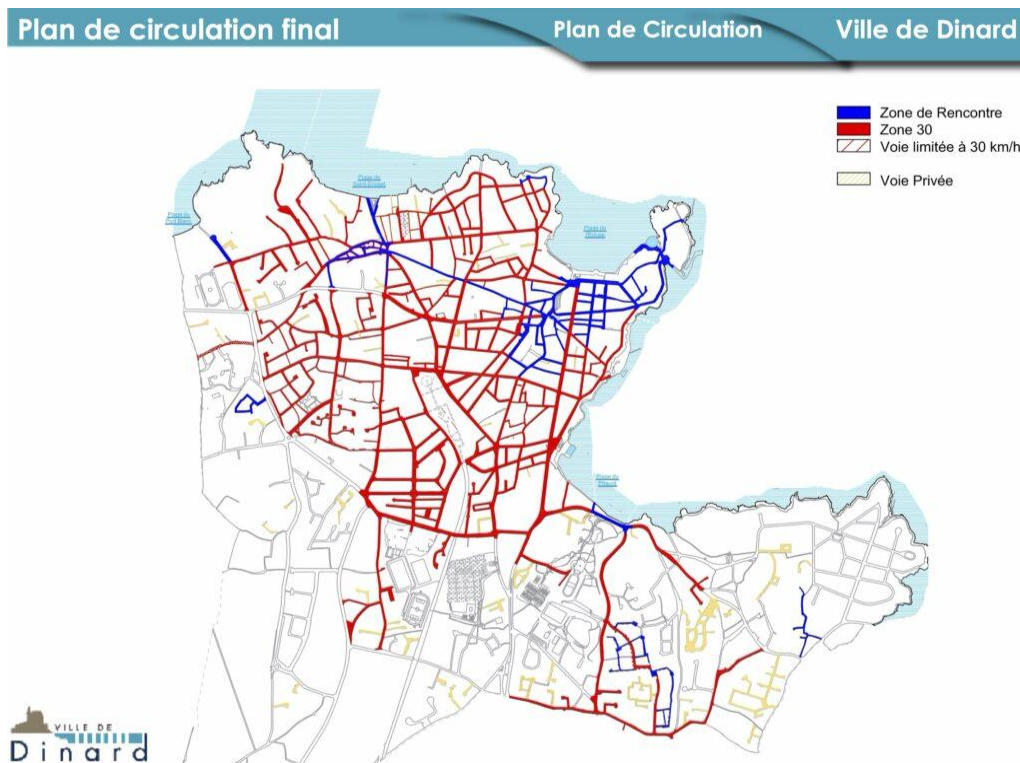
En ce qui concerne la traversée du barrage une étude va être enfin lancée afin de déterminer comment il sera possible de créer une voie cycliste sécurisée sur la route du Barrage de la Rance. Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine va prendre en charge une partie des 120.000 euros de cette étude ainsi que la CCCE et Saint Malo Agglomération.

3) Les zones de circulation

Les zones 30 km/h vont être généralisées d'ici à 2 ans afin d'apaiser la circulation et de favoriser les déplacements doux. L'espace concerné se situe à l'intérieur de la zone centrale allant du Port Blanc, au Cosec, jusqu'à la plage du Prieuré. Au sein de cette ceinture naturelle, des zones de rencontre limitées à 20Km/h où les piétons bénéficient de la priorité sur les véhicules seront aménagées dans l'hypercentre, sur les pourtours du marché et au village de Saint Enogat. Cela

implique l'installation de panneaux de signalisation en entrée de zone et la création d'effets de porte.

Le partage de la voirie au sein des zones 30 en centre-ville est un choix pris et assumé par la liste Dinard Naturellement à partir des recommandations du Cerema, suite aux évolutions réglementaires (décret du 30/07/2008). Organisme public, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, préconise, dans les zones urbaines limitées à 30 km heure, « la voirie pour tous » avec un partage des espaces entre les autos, les piétons et les deux roues.



Powerpoint présenté lors du conseil municipal du 15 juillet 2019

Amélioration de la voirie

Le confort et la sécurité des cyclistes passent en premier lieu par l'amélioration de la voirie, notre équipe a mis sur pied un Plan Pluri-annuel d'Investissement et de réfection de la voirie qui va en ce sens.

Budget

J'estime que le plan vélo et déplacements doux dinardais mobilisera, toutes actions confondues, un investissement annuel compris entre 200.000 et 300.000 euros.

Liaison avec Dinard Emeraude à vélo

Le plan vélo étant désormais dans sa phase de mise en œuvre et d'affinement votre interlocuteur au sein de notre équipe sera l' élu en charge de l'urbanisme afin qu'il soit en relation directe avec le service urbanisme/voirie. Ce même élu sera chargé de l'établissement du plan de circulation qui doit être en cohérence avec le plan vélo.

Je crois que la politique instaurée par le plan vélo est parfaitement en ligne avec les objectifs de votre Association même si, elle prend aussi nécessairement en compte les intérêts des autres usagers de la route, le but étant de favoriser et développer les déplacements doux.

Je vous demande de transmettre nos remerciements pour leurs contributions à tous les membres de votre Association et vous prie de croire, Monsieur le Président, en nos plus cordiales salutations.

Vu le candidat

DINARD NATURELLEMENT
Christian POUTRIQUET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. POUTRIQUET', with a horizontal line drawn through it.